

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 9 MAI 2022 À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 635,5<sup>e</sup> RUE.**

**Sont présents :**

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 1 : Mathieu Blanchette  
Poste no 2 : Harold Mercier, maire-suppléant  
Poste no 3 : Jean-Philippe Poulin  
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard  
Poste no 6 : André Minville

**Et :**

La directrice générale  
et greffière-trésorière : Emmanuelle Desrochers-Perrault

**Est absent :**

Le conseiller :

Poste no 4 : Daniel Fournier

**1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h.

**2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

- 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**
- 2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**
- 3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 31 MARS 2022, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.**
- 6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2022.**
- 7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.**
- 8. CORRESPONDANCE.**
- 9. REMPLACEMENT DES FENÊTRES DU GARAGE MUNICIPAL.**

10. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2021.
11. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE.
12. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN RÈGLEMENT DE TARIFICATION POUR LES INTERVENTIONS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE.
13. ACQUISITION DE CISAILLES POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE.
14. DÉNEIGEMENT DE LA TOITURE DU CENTRE SPORTIF.
15. PRÉOCCUPATION - COUPES FORESTIÈRES.
16. LOCATION D'UNE PELLE MÉCANIQUE SUR ROUES.
17. CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS.
18. POSTE À LA DIRECTION DES FINANCES.
19. EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LA SAISON ESTIVALE 2022.
20. POSTE OCCASIONNEL AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.
21. CESSION DES PROPRIÉTÉS D'ACIER AGF INC. SITUÉE AU PARC INDUSTRIEL NORANDA À LA VILLE DE MURDOCHVILLE.
22. DEMANDE DE LA MAISON DES JEUNES LA CELLULOSE.
23. DEMANDE DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LES HAUTS-BOIS.
24. DEMANDE DE MONSIEUR REJEAN APPLEBY DANS LE CADRE D'UNE CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR AVENTURE MURDOCHVILLE.
25. DEMANDE DU CLUB LIONS DE MURDOCHVILLE.
26. SUIVI DU PRÊT AU CLUB DE GOLF.
27. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS.
28. AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE DE 2541570 DE RAYMOND, CHABOT, GRANT, THORNTON.
29. AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE 88363 À HYDRAULIQUE MATANE (2009) INC.
30. AFFAIRES NOUVELLES.
  - A)
  - B)
  - C)
31. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.
32. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD  
MERCIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec  
l'ajout du point suivant :

- A) CONSENTEMENT DE VENTE DE FRÉDÉRIC SIMARD À  
GESTION DR FRÉDÉRIC SIMARD II INC. DU TER-  
RAIN SITUÉ AU 637, 4<sup>E</sup> RUE (LOT 5 856 829).
- B) AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION  
D'UN RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉCOCENTRE DE LA  
VILLE DE MURDOCHVILLE.

Et le retrait des points suivants :

- 11. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE  
SÉCURITÉ INCENDIE.
- 13. ACQUISITION DE CISAILLES POUR LE SERVICE DE  
SÉCURITÉ INCENDIE.
- 14. DÉNEIGEMENT DE LA TOITURE DU CENTRE SPORTIF.
- 16. LOCATION D'UNE PELLE MÉCANIQUE SUR ROUES.
- 17. CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR DES TRAVAUX  
PUBLICS.
- 18. POSTE À LA DIRECTION DES FINANCES.
- 19. EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LA SAISON ESTIVALE  
2022.
- 20. POSTE OCCASIONNEL AU SERVICE DES TRAVAUX  
PUBLICS.

**3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES  
ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**

Les procès-verbaux de l'assemblée régulière du  
11 avril 2022 et de l'assemblée spéciale du  
12 avril 2022 sont déposés.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
MATHIEU BLANCHETTE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de l'assemblée régulière  
du 11 avril 2022 et de l'assemblée spéciale du  
12 avril soient et sont adoptés tel que  
présentés.

**4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES  
ANTÉRIEURES.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, revoit  
avec les membres du Conseil, les points majeurs  
des procès-verbaux des assemblées antérieures.

**5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS  
POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 30 AVRIL 2022, EXCLUANT  
LES DÉPÔTS SALAIRES.**

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Emmanuelle Desrochers-Perrault, dépose, pour acceptation par les membres du Conseil, le bordereau des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2022, excluant les dépôts salaires et qui s'élève à 173 215,40 \$.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2022 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 2325 à 2336, les dépôts directs 859 à 887 ainsi que les prélèvements 735 à 753 confirment les paiements effectués du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2022 et totalisant la somme de 173 215,40 \$.

#### **6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2022.**

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Emmanuelle Desrochers-Perrault, dépose, pour approbation des membres du Conseil, le rapport des revenus et dépenses au 30 avril 2022 qui se lit comme suit :

**Revenus :**

Au 30 avril 2022 : 1 370 888,00 \$

**Dépenses :**

Au 30 avril 2022 : 559 028,00 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 30 avril 2022 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

#### **7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.**

Le rapport mensuel de la directrice générale et greffière-trésorière, de la directrice des Finances, du directeur du service des Travaux publics et du directeur intérimaire du Service de Sécurité Incendie sont déposés auprès des membres du Conseil.

#### **8. CORRESPONDANCE.**

1. Courriel de madame Linda Roop Dunn relativement à la problématique de la présence de lapins sur le territoire habité de Murdochville.

2. Lettre de madame Janique Lebrun, directrice régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie concernant la Semaine de la sécurité civile.
3. Courriel de madame Nadine LeBreux, directrice régionale de Services Québec GÎM, accompagnant le Guide de présentation des mesures, programmes et service de soutien à l'emploi du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

**9. RÉSOLUTION 22-066 – REMPLACEMENT DES FENÊTRES AU GARAGE MUNICIPAL.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville bénéficie d'un montant maximal de 75 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire affecter la subvention PRABAM au remplacement des fenêtres et des 2 portes au garage municipal.

CONSIDÉRANT les soumissions jugées conformes reçues, à savoir :

	Ti-Zour Entrepreneur général	Alex Roy Rénovation Inc.
Remplacement et installation de 35 fenêtres, hybride	64 274,84 \$	82 000 \$
Remplacement et installation de 35 fenêtres, PVC	51 915,26 \$	73 500 \$
Remplacement et installation de 2 portes, aluminium	16 377 \$	17 900 \$

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte la soumission de Ti-Zour Entrepreneur général pour le remplacement de 35 fenêtres hybrides pour un montant de 64 274,84 \$, plus les taxes applicables.

QUE la Ville de Murdochville accepte la soumission de Ti-Zour Entrepreneur général pour le remplacement de 2 portes en aluminium pour un montant de 16 377 \$, plus les taxes applicables.

QUE la gestion de chantier, le nettoyage après chantier et la fourniture de tous les équipements nécessaires à l'installation soient et sont inclus dans le prix.

QUE les travaux doivent être complétés au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2022, à défaut de quoi une pénalité de 5% par mois de retard sera imposée.

QU'une soumission soit fournie à la Ville pour les coûts estimés de tous travaux supplémentaires liés à la finition intérieure.

**10. RÉSOLUTION 22-067 - DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021.**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Philippe Chrétien de la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton, a présenté au Conseil municipal ainsi qu'au public le rapport du vérificateur et le rapport financier de la Ville de Murdochville pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021.

CONSIDÉRANT QUE ledit rapport financier illustre l'état de la situation financière de la Ville de Murdochville au 31 décembre 2021.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport financier 2021 de la Ville de Murdochville ainsi que le rapport du vérificateur soient et sont par les présentes acceptés.

QUE le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur externe soient transmis aux autorités compétentes.

QUE madame Emmanuelle Desrochers-Perrault, directrice générale et greffière-trésorière soit et est autorisée à signer les rapports financiers.

**11. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE.**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**12. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DE TARIFICATION POUR LES INTERVENTIONS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE.**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller, monsieur Jean-Philippe Poulin, qu'il sera adopté, lors d'une assemblée ultérieure, un règlement de tarification pour les interventions du service de Sécurité incendie.

Le projet de règlement 22-405 - RÈGLEMENT DE TARIFICATION POUR LES INTERVENTIONS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - est déposé auprès des membres du Conseil municipal.

**13. ACQUISITION DE CISAILLES POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE.**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**14. DÉNEIGEMENT DE LA TOITURE DU CENTRE SPORTIF.**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**15. RÉSOLUTION 22-068 - PRÉOCCUPATIONS - COUPES FORESTIÈRES.**

CONSIDÉRANT les investissements récréotouristiques de la Ville de Murdochville autour du lac York et des activités de villégiatures qui y ont lieu.

CONSIDÉRANT QUE les objectifs d'aménagement « d'assurer un encadrement visuel complet autour du lac York » et « reconnaître et protéger les territoires présentant un potentiel pour les activités récréatives » sont inscrits au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Côte-de-Gaspé en vigueur depuis 2004.

CONSIDÉRANT QUE les coupes forestières prévues au flanc de montagne du Mont Rothery près du lac York et le long de la route menant au lac York, ainsi que le long de la Route 198 près de ce secteur, inquiètent les acteurs locaux qui souhaitent assurer une préservation des paysages naturels afin de maintenir la beauté des forêts matures et intactes de ce secteur ainsi que protéger la qualité de l'eau et le bien-être de la faune.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville demande à la TGIRT et la direction régionale du MFFP que des mesures bonifiées de protection (VOIC) soient adoptées sur cet enjeu.

QUE les coupes prévues dans le secteur du lac York ainsi que le long de la Route 198 et faisant l'objet du plan d'aménagement forestier intégré soient adaptées en fonction des préoccupations de la municipalité.

**16. LOCATION D'UNE PELLE MÉCANIQUE SUR ROUES.**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**17. CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS.**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**18. POSTE À LA DIRECTION DES FINANCES.**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**19. EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LA SAISON ESTIVALE 2022.**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**20. POSTE OCCASIONNEL AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**21. RÉSOLUTION 22-069 - CESSION DES PROPRIÉTÉS D'ACIER AGF INC. SITUÉES AU PARC INDUSTRIEL NORANDA À LA VILLE DE MURDOCHVILLE.**

CONSIDÉRANT QUE le 19 septembre 2006, la Ville a cédé à Acier AGF inc. les propriétés identifiées sous les matricules 3025-10-3056.13 et 3025-10-3056.14.

CONSIDÉRANT QUE cet acte de vente comportait une clause de cession en cas de cessation des activités économiques à l'intérieur des bâtiments de la part de l'acquéreur.

CONSIDÉRANT QUE cession est devenue nécessaire puisque Acier AGF inc. a cessé ses activités économiques dans lesdits bâtiments.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte la cession des propriétés d'Acier AGF inc. situées au parc industriel Noranda et ce, pour la somme de 1,00 \$ tel que prévu à l'acte de vente initiale ci-haut mentionnée.

QU'advenant qu'Acier AGF ne puisse libérer complètement les bâtiments concernés avant la date prévue au contrat de cession, soit le 1<sup>er</sup> août 2022, une entente pourra être pris entre les parties pour une prolongation du délai initial.

QUE le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, et la directrice générale et greffière-trésorier, madame Emmanuelle Desrochers-Perrault, soient et sont par les présentes autorisées à signer tout document relatif à ce dossier, tant au niveau de la cession que d'une prolongation de délai éventuelle.

**22. RÉSOLUTION 22-070 - DEMANDE DE LA MAISON DES JEUNES LA CELLULOSE.**

CONSIDÉRANT la lettre de madame Marlène Marin, coordonnatrice de la Maison des jeunes La Cellulose de



Murdochville, par laquelle demande est faite d'une contribution financière de la Ville en échange de services rendus par les jeunes fréquentant la MDJ.

CONSIDÉRANT QUE ces services rendus consisteraient en travaux de collecte des déchets se trouvant le long de la Route 198.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville octroie à la Maison des Jeunes la Cellulose une somme de 500 \$ provenant du fonds de contributions volontaires d'Énergie éolienne du Mont Copper et d'Énergie éolienne du Mont Miller, soit 250 \$ chacun.

QUE la Ville de Murdochville bonifie cette aide financière par le biais du fonds de contributions volontaires d'un montant de 300 \$ si la Maison des Jeunes effectue la collecte des déchets dans les rues de Murdochville également.

QUE demande soit faite à la Maison des jeunes La Cellulose de préparer une publication Facebook suite à leur activité de collecte de déchets avec photos afin de promouvoir l'implication des jeunes dans la propreté de la Ville.

**23. RÉOLUTION 22-071 - DEMANDE DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LES HAUTS-BOIS.**

CONSIDÉRANT QUE le 29 avril dernier s'est tenu à l'hôtel de ville un 5 à 7 pour les bénévoles, événement organisé par le Centre d'action bénévole Les Hauts-Bois.

CONSIDÉRANT QU' un vin d'honneur fut offert à tous.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville octroie au Centre d'action bénévole les Hauts-Bois une somme de 110 \$ provenant du fonds de contributions volontaires d'Énergie éolienne du Mont Copper et d'Énergie éolienne du Mont Miller, soit 55 \$ chacun, et ce afin de couvrir le coût d'achat du vin d'honneur.

**24. RÉOLUTION 22-072 - DEMANDE DE MONSIEUR RÉJEAN APPLEBY DANS LE CADRE D'UNE CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR AVENTURE MURDOCHVILLE.**

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Réjean Appleby pour une contribution

financière de la Ville de Murdochville dans une levée de fonds qu'il a organisé pour Aventure Murdochville.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PHILIPPE POULIN  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville octroie à monsieur Réjean Appleby, pour la levée de fonds pour Aventure Murdochville, une somme de 500 \$ provenant du fonds de contributions volontaires d'Énergie éolienne du Mont Copper et d'Énergie éolienne du Mont Miller, soit 250 \$ chacun.

**25. RÉOLUTION 22-073 - DEMANDE DU CLUB LIONS DE MURDOCHVILLE.**

CONSIDÉRANT la lettre de madame Louise Richard, présidente du Club Lions de Murdochville, demandant une contribution financière de 500 \$ pour la location du terrain de golf pour son tournoi de golf annuel.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE  
ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU, LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD S'ABSTENANT DE VOTER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville octroie au Club Lions de Murdochville une somme de 500 \$ provenant du fonds de contributions volontaires d'Énergie éolienne du Mont Copper et d'Énergie éolienne du Mont Miller, soit 250 \$ chacun, et ce afin de couvrir le coût de location du terrain de golf pour son tournoi annuel.

**26. RÉOLUTION 22-074 - SUIVI DU PRÊT AU CLUB DE GOLF.**

CONSIDÉRANT la résolution 17-052 par laquelle la Ville octroyait un prêt sans intérêt de 15 000 \$ au Club de golf de Murdochville.

CONSIDÉRANT QUE le remboursement de ce prêt devait s'effectuer sur une période de 3 ans débutant en 2017.

CONSIDÉRANT QU' à ce jour aucun remboursement de ce prêt ne fut encore fait.

CONSIDÉRANT les besoins financiers du Club de golf afin de maintenir ses activités.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU, LES CONSEILLERS,  
MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE ET MONSIEUR HAROLD  
MERCIER, S'ABSTENANT DE VOTER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville radie cet emprunt de  
ces comptes et considère ce prêt comme une aide  
financière.

**27. RÉOLUTION 22-075 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE  
LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS.**

CONSIDÉRANT QUE la Politique familiale et des  
aînés de la Ville de Murdochville  
fut dernièrement mise à jour.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ  
MINVILLE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la directrice générale et greffière-  
trésorière, madame Emmanuelle Desrochers-  
Perrault, soit et est mandatée pour signer la  
nouvelle Politique familiale et des aînés, pour  
et au nom de la Ville de Murdochville.

**28. RÉOLUTION 22-076 - AUTORISATION DE PAIEMENT DE  
LA FACTURE 2541570 DE RAYMOND, CHABOT, GRANT,  
THORNTON.**

CONSIDÉRANT la facture 2541570 de Raymond,  
Chabot, Grant, Thornton rela-  
tivement au dossier de  
consultation juridique pour la  
vente des cinq (5) chalets du lac  
York à l'entreprise Chic-Chac,  
facture au montant de 1 575 \$  
plus taxes applicables.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-  
PHILIPPE POULIN  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'autorisation de paiement de la facture 2541570  
de Raymond, Chabot, Grant, Thornton relativement  
au dossier de consultation juridique pour la  
vente des cinq (5) chalets du lac York à  
l'entreprise Chic-Chac, facture au montant de  
1 575 \$ plus taxes applicables, soit une somme  
totale de 1 810,68 \$, soit et est donnée.

**29. RÉOLUTION 22-077 - AUTORISATION DE PAIEMENT DE  
LA FACTURE 88363 À HYDRAULIQUE MATANE (2009) INC.**

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour  
l'acquisition d'un cylindre  
téléscopique pour le camion  
benne, à savoir :

- Hydraulique Matane : 3 655 \$ + 215 \$ (transport)
- Nortec industriel : 3 799 \$
- Robitaille équipement : 5 454 \$ + 25 \$ (transport)

CONSIDÉRANT le service après-vente offert par les entreprises concernées.

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Travaux publics, monsieur Alcide Richard.

CONSIDÉRANT la facture 88363 d'Hydraulique Matane (2009) inc. au montant de 3 655 \$ + 215 \$ (transports) + taxes applicables.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'autorisation de paiement de la facture 88363 d'Hydraulique Matane (2009) inc. au montant de 3 655 \$ + 215 \$ (transports) + taxes applicables, soit une somme totale de 4 347,20 \$, soit et est donnée.

### 30. AFFAIRES NOUVELLES.

#### A) **RÉSOLUTION 22-078 - CONSENTEMENT DE VENTE DE FRÉDÉRIC SIMARD À GESTION DR FRÉDÉRIC SIMARD II INC. DU TERRAIN SITUÉ AU 637, 4<sup>E</sup> RUE (LOT 5 856 829).**

CONSIDÉRANT la résolution 21-037 acceptant l'offre d'achat de monsieur Frédéric Simard pour l'acquisition du terrain situé au 637, 4<sup>e</sup> Rue (lot 5 856 829).

CONSIDÉRANT QUE l'acte de vente dudit terrain fut signé en mars 2022.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Simard désire revendre ce terrain à la société Gestion Dr Frédéric Simard II inc.

CONSIDÉRANT QUE les conditions de la vente initiales à monsieur Frédéric Simard se doivent d'être inscrites au nouvel acte de vente.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville consent à la présente vente dans le respect des conditions imposées à l'acte de vente publiée à la circonscription foncière de Sainte-Anne-des-Monts sous le numéro 27 068 193.

**B) AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN  
RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉCOCENTRE DE LA VILLE DE  
MURDOCHVILLE.**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller, monsieur Jean-Pierre Chouinard qu'il sera adopté, lors d'une assemblée ultérieure, un règlement relatif à l'écocentre de la Ville de Murdochville

Le projet de règlement 22-406 - RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉCOCENTRE DE MURDOCHVILLE.

**31. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.**

Les questions posées reçoivent une réponse du maire, madame Délisca Ritchie Roussy.

**32. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée. Il est 20 h 01.

---

DÉLISCA RITCHIE ROUSSY  
Maire

---

EMMANUELLLE DESROCHERS-  
PERRAULT  
Directrice générale et  
greffière-trésorière